



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
DELEGATION REGIONALE DE DIJON
BUREAU DU RECRUTEMENT**

ARRETE

**2019 SGAMI / EST / DR / N°AAP2-2019-13
En date du 1^{er} avril 2019**

Portant nomination des membres du jury et des correcteurs des concours externes et internes ouverts au titre de 2019 pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST PREFET DU BAS RHIN

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de reclassement des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;
- VU le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ;
- VU le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

- VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 9 février 2015 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 6 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU les arrêtés préfectoraux portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur de l'outre-mer pour les régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté au titre de 2019 ;
- VU la convention de délégation de gestion du 23 janvier 2019 signée entre le Préfet de la région Grand Est, le Préfet de la région Bourgogne Franche Comté et le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Est ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury chargé notamment de l'élaboration et du choix des sujets, de la définition des conditions de correction des épreuves, de l'examen des candidats à l'épreuve d'admission et de l'établissement des listes d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, ouvert au titre de l'année 2019, est arrêtée comme suit :

Président :

- M. Philippe MARTIN - Délégué régional du SGAMI Est à Dijon

Membres :

- Mme Antoinette AUDIA – Directrice des ressources humaines du SGAMI Est à Metz
- Mme Claudine BARBARESCO - Cheffe SGO à la DDSP de Lorraine
- M. Christophe BERRARD – Responsable du suivi du budget « rémunérations » au bureau des ressources humaines de la préfecture du Jura
- M. Catherine BIZOUARD - Conseillère mobilité carrière à la préfecture de Bourgogne-Franche-Comté
- M. Said BOUGUERRA - Adjoint à la directrice du CERT-CNI passeport à la préfecture de Lorraine
- Mme Christine COLSON – Cheffe du pôle d'appui juridique à la préfecture du Bas-Rhin
- M. Josselin CROZIER – Adjoint à la cheffe du bureau de la protection fonctionnelle et du recrutement au SGAMI Est
- M. Sylvain GALLIMARD – chef du service SIDSIC à la préfecture de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Carole HERBERT- Acheteuse à la plate forme régionale des achats au SGAR de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Séverine JOLO – responsable au bureau de l'accompagnement des personnels à la gendarmerie nationale de Lorraine
- Mme Bénédicte KURA – Greffière en chef du tribunal administratif de Dijon
- M. Jérôme LACHEVRE – Chargé de projets soutien et des finances à la gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Anne-Marie OBRINGER - déléguée régionale au recrutement à la préfecture du Bas Rhin
- Mme Christelle PETITJEAN – Adjointe à la DRH, chargée du service du personnel du SGAMI Est
- Mme Wilma PIRRONE – Cheffe du bureau du PESE au SGAMI Est

- M. Hervé RAVEY – Responsable au bureau des dépenses militaires Major à la gendarmerie nationale de Metz
- Mme Lucienne SCHAFF – Directrice des ressources humaines de la préfecture du Bas-Rhin
- M. Christophe SCHOEMANN - Adjoint au chef du bureau applications et postes de travail à la DSIC au SGAMI Est
- M. Antoine TRAP - Technicien télécom DSIC au SGAMI Est
- Mme Martine TRENEY – Cheffe SGO à la DDSP Côte d’Or

ARTICLE 2 : Les correcteurs suivants seront chargés d’apprécier les aptitudes des candidats aux épreuves écrites des concours externe, interne d’adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l’intérieur et de l’outre-mer :

- Mme Aurore BERGEOT -Responsable au bureau des budgets, du patrimoine et de la logistique à la préfecture du Jura
- Mme Anne-Lise CAYRON - Agent d’instruction des demandes de naturalisation à la préfecture de la Côte d’Or
- Mme Christine CHAPIRON - Greffière de chambre au tribunal administratif de Dijon
- Mme Mélanie CHARAOUI - Greffière de chambre au tribunal administratif de Dijon
- Mme Natacha CORALLO - Gestionnaire sécurité civile à la préfecture de la Côte d’Or
- M. Josselin CROZIER – Adjoint à la cheffe du bureau de la protection fonctionnelle et du recrutement au SGAMI Est
- Mme Hamaé DAFRI - Gestionnaire sécurité civile à la préfecture de la Côte d’Or
- Mme Emmanuelle FERRAND - Gestionnaire action sociale interministérielle au SGAR de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Marine GALLETY - Cheffe du bureau des compétences à la région de gendarmerie nationale de Bourgogne-Franche Comté
- M. Aurélien GILLET – chef de section au chef de bureau du recrutement au SGAMI Est
- Mme Nathalie IVALDI - Adjointe au chef du secrétariat départemental d’action sociale de la Côte d’Or
- Mme Corine JAMET - Adjointe à la directrice de la plate-forme régionale de la stratégie et de la gestion immobilière au SGAR de Bourgogne- Franche-Comté
- M. Jean-Luc JOBARD - Technicien SIC au pôle support et infrastructures SIDSIC à la préfecture de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Caroline LECLERC - Consultante juridique à la préfecture de la Côte d’Or
- Mme Laetitia LOISIER - Gestionnaire ressources humaines à la préfecture de la Côte d’Or
- Mme Magaly MULLER - Consultante juridique à la préfecture de la Côte d’Or
- Mme Sonia PAGEAUX - Adjointe au bureau des ressources humaines à la préfecture du Doubs
- Mme Angélique ROYAL – Adjointe au chef du bureau du recrutement au SGAMI Est
- Mme Barbara TOURNEUR - Gestionnaire BOP 307 à la préfecture de la Côte d’Or

ARTICLE 3 : Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité auprès du Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Délégué Régional,

Philippe MARTIN